



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Références à rappeler :

*Service du conseil
et du contentieux
D 200*

**OBJET : Musée national d'art moderne et contemporain
21/ de la Palestine – Musée en exil
Collection de la Ville - Prêt d'une œuvre**

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	49
Présents	30
Absents représentés	11
Absents excusés	4
Absents non excusés	4

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE AVRIL à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 7 avril 2023, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND, Mme BERNARD, M. RHOUMA, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme FREIH BENGABOU, M. OURABAH BERTOUT, Mme OUDART, M. GASSAMA, Mme CHOUAF, MM. PRIEUR, SPIRO, Mme KIROUANE (jusqu'au vote du point 21), M. QUINET, Mme MISSLIN, adjoints au Maire.

Mme DORRA (jusqu'au vote du point 3), M. FAVIER, Mmes LANDE, BLONDET, M. MRAIDI, Mme BOUFALA (jusqu'au vote du vœu 2), M. MALHEIRO, Mme PETER, M. MASTOURI, Mmes MEDEVILLE, RAER, OUABBAS, LE FRANC (à partir du vote du vœu 1), MM. BOUILLAUD (à partir du vote du vœu 1), FOURDRIGNIER (à partir du vote du vœu 2 et jusqu'au vote du point 16), HARDOUIN, Mme BOULKROUN, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme KIROUANE, adjointe au Maire, représentée Mme OUDART (à partir du point du vote du point 22)
M. PECQUEUX, adjoint au Maire, représenté par M. MARCHAND,
Mme HALLAF-ISAMBERT, conseillère municipale, représentée par M. FAVIER.
Mme GILIS, conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par Mme MISSLIN,
Mme MEDDAS, conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. BADI, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD,
M. KHALED, conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
Mme DIARRA, conseillère municipale, représentée par M. GASSAMA,
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par M. SPIRO,
Mme MACALOU, conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme BOUFALA, conseillère municipale, représentée par M. OURABAH BERTOUT (à partir du vote du point 1).
Mme DORRA, conseillère municipale, représentée par M. BUCH (à partir du vote du point 4)
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS (à partir du vote du point 17),

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, conseiller municipal,
M. DANSOKO, conseiller municipal,
M. BAMBA, conseiller municipal,
Mme KAAOUT, conseillère municipale,

ABSENTS NON EXCUSES

Mme LEFRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote du compte-rendu des débats du conseil du 16 février 2023),
M. BOUILLAUD, conseiller municipal (jusqu'au vote du compte-rendu des débats du conseil du 16 février 2023),
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal (jusqu'au vote du vœu 1).
M. AUBRY, conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
(par 40 voix pour et 1 abstention : Mme OUABBAS)

COOPERATION INTERNATIONALE

21) Musée National d'Art Moderne et Contemporain de la Palestine – Musée en exil
Collection de la Ville – Prêt d'une œuvre

LE CONSEIL,

sur la proposition de Madame Méhadée Bernard, Adjointe au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L. 1115-1,

considérant l'engagement de la Ville pour une paix juste et durable en Palestine,

considérant qu'Ivry-sur-Seine, Ville messagère de la paix, symbolise son engagement auprès du peuple palestinien à travers sa participation au projet « Musée en exil »

considérant qu'un musée en exil aborde le rôle clé des biens culturels dans la construction d'une identité par et pour des communautés en temps de crise,

considérant l'exposition prévue et organisée par l'Institut du Monde Arabe en mai prochain, consacrée à la Palestine, à laquelle la Ville souhaite apporter son soutien et sa contribution, par le prêt d'une œuvre de sa collection, en vue de sa donation future, et l'hébergement de six des exposants à cet événement,

considérant les démarches engagées pour la donation de l'œuvre de Didier Mencoboni au futur Musée National d'Art Moderne et Contemporain de la Palestine,

vu la convention de prêt, ci-annexée,

vu la liste des artistes à héberger, ci-annexée,

vu l'avis de la commission, « la ville qui émancipe », du 3 avril 2023,

vu le budget communal,

DELIBERE

Adopte à la majorité
par 40 voix pour et 4 abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE le prêt de l'œuvre de Didier Mencoboni à l'Institut du Monde Arabe, pour l'exposition « Ce que la Palestine apporte au monde », organisée du 15 mai au 1^{er} octobre 2023, pour le futur Musée d'Art Moderne et Contemporain de la Palestine, Musée en exil.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'accueil et l'hébergement, pour 8 jours, de 6 artistes palestiniens exposants à l'Institut du Monde Arabe au mois de mai 2023 pour le futur Musée d'Art Moderne et Contemporain de la Palestine, Musée en exil.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE

LE 19. AVR. 2023